



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 19-12-2025 /

Dossier complet le : 19-12-2025 /

N° d'enregistrement : 010927/KK P

1 Intitulé du projet

Amenagement de la liaison routiere entre la RD403 et la rue de la Liberte a Giberville dans le Calvados (14).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CU CAEN LA MER

Raison sociale

EPCI

N° SIRET

20006559700011

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

JOYAU

Prénom(s)

Nicolas

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6. Infrastructures routières	(les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'une liaison routiere entre la route departementale 403 et la rue de la Liberte. La liaison routiere prévoit: - La creation d'un giratoire urbain centre sur l'axe principal (rue des Cites), - La creation de la bretelle de sortie de diffuseur de la RD403 - La reprise ponctuelle de la bretelle d'entree du diffuseur de la RD403 - Le raccordement de la rue des Cites (Est) au giratoire urbain et le passage sur l'ouvrage d'art existant - La creation d'une nouvelle voirie urbaine dans l'emprise de la zone industrielle - La modification du carrefour voirie nouvelle / rue de Liberte / ZAC Chemin de Clopee par un carrefour a feux - Le raccordement de la rue des Cites (Ouest) au giratoire - Le raccordement de la voie de desserte de l'aire d'accueil des gens du voyage au giratoire - La creation d'une nouvelle voie de desserte des jardins partages, de l'autre cote de la voie verte - La creation d'une nouvelle voirie dans l'emprise de la zone industrielle - L'adaptation du mini-giratoire existant rue des Cites / avenue Cavaliere - La creation d'une voie verte depuis le nouveau parking des jardins partages - La creation d'un nouveau parking pour les jardins partages Voir Annexe Volontaire: "Notice descriptive"

4.2 Objectifs du projet

Caen la Mer et la commune de Giberville ont engage en 2013 des etudes de programmation urbaine sur le secteur Nord-Ouest de la commune et sur le foncier a vocation economique de la commune de Colombelles, compris entre la zone d'activites existante de Lazzaro et les communes de Cuverville et Giberville. Le plan guide en resultant conduit a l'urbanisation de 40 Ha a vocation d'habitat, dans le cadre de la ZAC du chemin de Clopee et de 60 Ha dedies a l'activite economique dans le cadre des ZA Lazzaro 3 et 4, dans un secteur qui concentre deja de grandes zones d'activites (Normandial, Effiscience, Lazzaro 1 et 2) et accueille des zones d'habitat en developpement (ZH Jean Jaures et Libera). Ce secteur supporte egalement 2 grands axes de circulation structurant pour le fonctionnement Est de l'agglomeration se croisant au niveau du rond-point de Normandial (RD403 et RD513). Dans ce contexte, il a ete decide de creer une nouvelle liaison routiere entre la RD403, en amont du giratoire Normandial, et la rue de la Liberte a Giberville, afin de desservir les nouvelles zones en cours d'urbanisation et de ne pas degrader a terme le fonctionnement du giratoire Normandial existant.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La notice detaillee des travaux (niveau AVP) permet de comprendre les differents postes de travaux. Ces derniers comporteront les elements suivants: - Installation et signalisation de chantier, etudes d'execution, piquetage - Travaux preparatoires : Defrichage, rabotage, demolition de revetement, deposes diverses - Terrassements generaux: Deblai, remblai, couche de forme, mise en forme noue, jardin de pluie - Structures et revetements: Couche d'assise, couche de roulement, revetement, bordures - Assainissement EP: Canalisation, regard, passage d'eau, fosse - Eclairage public et signalisation lumineuse tricolore - Signalisations et mobiliers urbains - Espaces verts et plantations

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La liaison routiere desservira les nouvelles zones en cours d'urbanisation (la zone d'activite Lazarro Sud au Nord-Ouest, la zone d'habitat Chemin de Clopee et la ZAC Lazarro 3) et permettra de soulager le giratoire Normandial.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

DP, DLE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du projet Lineaire de voirie (existante + creation) : 380+750 = 1130m Lineaire de voie verte creee : 85 m PT de la Voirie urbaine: Bande enherbee (1m)/ Chaussee(6m)/ Noue(3m)/ Trottoir(2,5m/Bande enherbee (1m) CF Annexe "Plans du projet"	(17700, metre carre)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : " Lat. : "

Point de d'arrivée : Long. : " Lat. : "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est concerne par le PLU de Giberville. Il traverse les zonages suivants: Ns - Nv - UE - U - 1AU

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	En 2022, dans le cadre de l'Echeance 3, Caen la mer a revise les cartes strategiques du bruit et le Plan de Prevention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), initialement etablis en 2016 (Echeance 2). Les cartes strategiques du bruit et le PPBE ont desormais ete mis a jour pour l'Echeance 4 (2025). Le projet n'est pas localise dans une zone de bruit identifiee sur la cartographie du
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Une cartographie des zones humides existe a l'echelle de la region Normandie. Le projet est hors zone. De plus, le rapport d'inventaire faune/flore realise par le bureau d'etude Luronium en septembre 2025 indique qu'aucune vegetation caracteristique de zones humides n'est presente sur le perimetre d'etude. Voir annexe volontaire "inventaire Faune-Flore"
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	D'apres la base de donnees Infoterre, le projet est localise a proximite de 2 anciens sites industriels : site n°SSP3793448: Beton de France site n° SSP3793451: DAVID (ex Bennes MARREL)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Giberville est localisee dans la ZRE du Bajo-Bathonien. A noter que depuis le 21 mars 2023, le Departement a lance sa demarche de Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). Objectif : developper une strategie durable de la gestion de l'eau dans le Calvados face au dereglement climatique.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans une zone Natura 2000. Les sites Natura 2000 les plus proches sont localisés à : - environ 8 km au Nord-Est du projet : ZPS Estuaire de l'Orne - environ 9 km au Sud-Est du projet: ZSC Marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet est situé sur un terrain présentant une sensibilité faible au risque de remontées de nappes. En phase travaux aucun pompage ne sera à prévoir. En phase d'exploitation, le projet n'est pas de nature à nécessiter des prélèvements d'eau. Voir annexe volontaire "étude géotechnique"
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les excédents de matériaux proviendront des terrassements nécessaires à la structure de chaussée. Les matériaux extraits, terre végétale en particulier, seront stockés de manière à être réutilisés sur le chantier ou évacués par des organismes agréés.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet nécessite l'apport de matériaux de construction, en partie issus du sol ou du sous-sol (extraction de matériaux type sable, etc.)
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	en partie issus du sol ou du sous-sol (extraction de matériaux type sable, etc.)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet n'est pas de nature à nécessiter un équipement d'alimentation en eau potable ni en assainissement eau usée. Une étude de gestion des eaux pluviales est disponible dans l'annexe volontaire "notice descriptive de l'étude de faisabilité".
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Les investigations faune-flore réalisées indiquent des zones à enjeu fort au droit du projet. L'impact principal étant la suppression de haies protégées au PLU de Giberville qui représentent aussi un habitat d'espèces protégées. Le projet prévoit l'intégration de nouvelles haies. Des préconisations en phase chantier devront être appliquées notamment sur la période d'intervention en dehors de la
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est localisé à plus de 8 km des sites du réseau Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet traverse des zones N du PLU de Giberville. Cependant ces espaces sont très anthropisés.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	D'après le site internet georisques.gouv.fr, l'emprise du projet n'est pas concernée par des canalisations de transport de matières dangereuses. Une usine non seveso est référencée au Nord (à environ 250 m du projet).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	D'après les informations de l'étude géotechnique de Ginger CEBTP (voir annexe volontaire), le projet est localisé dans une zone non sujette au risque inondation pour les réseaux, les infrastructures et les sous-sols.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet vise à construire un barreau routier permettant de rediriger le trafic existant vers la zone industrielle. Le risque sanitaire lié à la qualité de l'air n'est donc pas
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	La zone d'étude est soumise aux risques sanitaires liés à la circulation automobile comme dans toute la commune (qualité de l'air). À noter aussi la présence de site industriel polluant à proximité.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet vise a desservir les nouvelles zones en cours d'urbanisation et a ne pas degrader a terme le fonctionnement du giratoire Normandial existant.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La phase chantier devrait generer des emissions sonores temporaires. La societe en charge des travaux devra respecter la reglementation sonore en vigueur. A terme, le projet n'engendrera du bruit que par la circulation
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	La zone est deja circulee (rue de la Liberte, rue des Cites, RD403). Le projet n'est pas localise dans une zone de bruit identifiee sur la carte du PPBE 4e echeance.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	En phase chantier, des odeurs liees a la realisation des enrobes pourront etre presentes. Il s'agira d'odeurs ponctuelles et limitees a la phase travaux
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	En phase d'exploitation, la circulation des vehicules est source de nuisance olfactives (pots d'echappement). Cette nuisance est deja existante et le projet n'est pas de nature a aggraver cette situation
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Seule la phase travaux, lors du compactage des differentes couches de remblaiement pourront etre source temporaire de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	En phase exploitation, aucune vibration autre que celles observees aujourd'hui lors du passage de poids lourds ne pourra etre attribuee au projet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les eclairages (luminaire LED) prevus sont localises sur les voiries urbaines (troncon entre le giratoire urbain et la rue de la Liberte et voirie de raccordement au mini-giratoire avec l'avenue Cavaliere et au niveau de la
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	En phase chantier: emissions de polluants (gaz a effet de serre, poussieres, etc.) liees aux engins de chantier. Ces rejets sont essentiellement limitees a la phase de terrassement. En phase d'exploitation: emission de polluants atmospheriques lies a la presence de vehicules.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	En phase d'exploitation, le projet n'est pas de nature à produire des effluents. En phase travaux, aucun effluent ne sera rejeté (cf. traitement des déchets au paragraphe suivant).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	La phase travaux générera des déchets potentiellement polluants. Les déchets seront stockés et traités selon la filière adaptée (mise en place de bacs de rétention étanches pour les déchets polluants et évacuation des déchets nécessaires, bordereaux de suivi des déchets, ...). En phase d'exploitation, le projet n'est pas de nature à produire des déchets.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le projet nécessite la suppression de haies protégées au PLU de Giberville. Le projet prévoit l'intégration de nouvelles haies. Des préconisations en phase chantier devront être appliquées notamment sur la période d'intervention en dehors de la période de nidification et de reproduction de l'avifaune. (Voir annexe volontaire "diagnostic écologique")
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	La zone est déjà très anthropisée. Le nouveau barreau routier nécessitera des imperméabilisations supplémentaires mais les activités existantes seront inchangées.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet s'intègre dans une zone en remodelage avec : - La zone d'activité Lazzaro Sud au Nord-Ouest, récemment réalisée ; - La zone d'habitat Chemin de Clopée, à l'Est, qui est en cours d'aménagement ; - La ZAC Lazzaro 3, située au Nord-Est de la ZAC Chemin de Clopée. Voir plan de localisation de ces ZAC page 11/74 de l'annexe volontaire "Notice descriptive de l'étude de faisabilité". La réalisation de ces projets n'étant pas concomitante, les impacts cumulés en phase chantier (augmentation de trafic, circulation de poids lourds, d'engins de chantier, etc.) ne sont pas à considérer. En phase exploitation, la nature des projets étant différentes (projet de zone d'activités, de zone d'habitat et présent projet routier) les impacts ne sont pas de même nature. Pour rappel, le projet d'aménagement routier permettra de desservir les nouvelles zones

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les impacts et mesures concernant les aspects de la loi sur l'eau, les autorisations d'urbanisme et hypothétiquement le dossier DUP (si les acquisitions foncières à l'amiable n'aboutissent pas) seront détaillées dans les rapports ad hoc qui doivent être formalisés.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'impact sur les haies protégées au PLU de Giberville sera compensé par la création de haies de même nature dans l'emprise du projet. La prochaine révision ou modification du PLU comportera une régularisation des règlements graphiques. Voir plan projet (annexe 5 obligatoire). Le projet respectera l'ensemble des mesures réglementaires en vigueur auquel il est tenu (respect des préconisations du SDAGE, bonne gestion des EP, application de la séquence ERC au besoin dans le dossier loi sur l'eau, etc.). À noter que le projet doit faire l'objet d'un DLE déclaratif et d'un dossier CSRPN dans lequel les impacts et mesures seront détaillés.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet, de par sa nature et sa localisation, n'est pas susceptible d'avoir d'impact qui n'ait été envisagé lors de sa conception. Il aura des effets positifs sur le milieu économique et le milieu humain : facilite d'accès aux différentes zones d'activités (Lazarro Sud et Lazarro 3), à la ZAC Chemin de Clopée, développement de mode doux avec la création d'une voie verte depuis la voirie nouvelle pour se raccorder à la voie verte existante. Au vu des impacts physiques, naturels et humains relevés en phase travaux et en phase d'exploitation, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale pour le projet d'aménagement de la liaison routière entre la RD403 et la rue de la Liberté à Giberville.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

DURAND

Prénom

Dominique

Qualité du signataire

Chef de service

À

CAEN

Fait le

19-12-2025

/



Signature du (des) demandeur(s)